

SON RÔLE

Observer

Dans le respect des libertés publiques et individuelles, la Miviludes analyse l'évolution des mouvements à caractère sectaire et exerce sa vigilance sur les agissements attentatoires aux droits fondamentaux de la personne humaine ou contraires aux lois et règlements.

Prévenir

Elle est chargée d'informer le public sur les risques, et le cas échéant, sur les dangers auxquels les dérives sectaires l'exposent.

Chaque année, elle remet au Premier ministre un rapport d'activité rendu public.

Aider

La Miviludes est chargée de faciliter la mise en œuvre d'actions d'aide aux victimes des dérives sectaires.

Coordonner

Elle favorise la coordination de l'action préventive et répressive des pouvoirs publics.

Elle contribue à l'information et à la formation des agents publics dans ce domaine et incite les services publics à adopter des mesures appropriées pour prévenir et combattre les dérives sectaires.

Lutter

Elle dénonce auprès du procureur de la République les agissements présentant un caractère pénal et en avise le Garde des Sceaux.

UNE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, créée par décret du 28 novembre 2002, est placée sous l'autorité du Premier ministre.

Son Président :

- ▶ Anime une équipe permanente interdisciplinaire dirigée par un secrétaire général.
- ▶ Réunit périodiquement :
 - Un conseil exécutif de pilotage opérationnel, composé des représentants des ministères concernés ;
 - Un conseil d'orientation, composé de parlementaires, d'universitaires, de médecins, de représentants d'associations et de personnalités qualifiées.

Une mobilisation locale

- ▶ Dans les préfetures, avec une cellule de vigilance, placée sous l'autorité du préfet ;
- ▶ Dans les cours d'appel, avec un magistrat référent ;
- ▶ Dans les services déconcentrés de l'État avec un correspondant dérives sectaires ;
- ▶ Dans les collectivités territoriales.



PREMIER MINISTRE

MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE VIGILANCE ET DE LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES



Face aux dérives sectaires

COMMENT RÉAGIR ?
QUI CONTACTER ?

Miviludes

www.derives-sectes.gouv.fr

COMMENT RÉAGIR FACE AU RISQUE SECTAIRE ?

QUI CONTACTER ?

À l'égard des groupes

Identifier leur mode de fonctionnement...

- ▶ Une adhésion inconditionnelle ;
- ▶ Le rejet du monde extérieur ;
- ▶ L'exigence d'une disponibilité toujours plus importante, de contributions financières excessives ;
- ▶ Un prosélytisme abusif ;
- ▶ L'endoctrinement des enfants ;
- ▶ Une structure organisée sur un mode autoritaire, opaque et cloisonné ;
- ▶ Un contrôle mutuel des membres ;
- ▶ Des difficultés pour quitter le groupe.

... et leur mode d'approche des adeptes

- ▶ Les mouvements à caractère sectaire favorisent la déstabilisation de la personne et exploitent sa faiblesse ;
- ▶ Sous une identité rassurante, ils agissent dans différents secteurs, notamment la formation professionnelle, la sphère médicale et paramédicale par l'offre de traitements substitutifs, le développement personnel, le domaine scolaire et périscolaire...

À l'égard d'un proche

Repérer dans son comportement

- ▶ L'adoption d'un langage propre au groupe ;
- ▶ La modification des habitudes alimentaires ;
- ▶ Le refus de soins ;
- ▶ Une situation de rupture avec la famille ou le milieu social ;
- ▶ Un engagement exclusif pour le groupe ;
- ▶ Une soumission absolue, un dévouement total aux dirigeants ;
- ▶ La perte d'esprit critique et des réponses toutes faites à toutes les interrogations.

Garder le contact

- ▶ S'informer sur le groupe fréquenté : ses rites, sa philosophie, son vocabulaire ;
- ▶ Respecter la personne et tenter de lui faire prendre conscience des contrevérités dans les doctrines proposées ;
- ▶ Rester ouvert au dialogue et ne pas la culpabiliser.

Maintenir le lien avec la personne

- ▶ En entretenant des contacts aussi fréquents et amicaux que possible ;
- ▶ En valorisant ce qu'elle représente pour son entourage familial et social ;
- ▶ En évoquant les souvenirs positifs partagés.

Être prêt à l'accueillir si elle décide de sortir du groupe

Ne restez pas isolé-e

Rapprochez-vous des personnes qui sauront vous conseiller et vous assister.

Miviludes : www.derives-sectes.gouv.fr

Les services publics

- ▶ La préfecture : le cabinet du Préfet ;
- ▶ L'institution judiciaire : procureur de la République, juge des enfants ;
- ▶ Le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie ;
- ▶ Les correspondants dérives sectaires des administrations régionales ou départementales suivant la difficulté rencontrée : directions départementales de la protection de la population (DDPP), rectorats et inspections académiques...
- ▶ Le numéro vert 0800-005-696 dédié à l'assistance aux familles et à la prévention de la radicalisation violente.

Et aussi...

- ▶ L'Inavem, numéro national d'aide aux victimes : www.inavem.org Tél. 08-842-846-37 ;
- ▶ L'Unadfi (union nationale des associations de défense des familles et de l'individu) et Adfi locales : www.unadfi.org Tél. 01-34-00-14-58 ;
- ▶ Le CCMM-centre Roger Ikor (centre contre les manipulations mentales) et ses antennes locales : www.ccmm.asso.fr Tél. 01-44-64-02-40 ;
- ▶ Les parlementaires et les élus locaux ;
- ▶ Les ordres professionnels (médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes...).